



## FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

# Communes en région Pays de la Loire de 20 à 49 agents

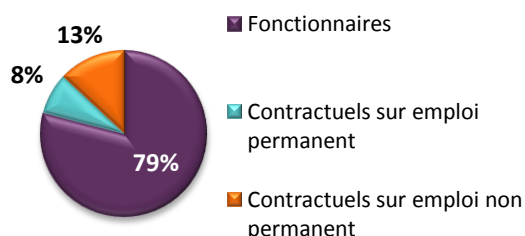
> 6 225 agents recensés dans ces collectivités dont 4 922 fonctionnaires, 496 contractuels et 807 contractuels sur emploi non permanent

Ce document s'appuie sur les retours de 179 collectivités sur le plan régional

### Effectifs

\* Strate selon le nombre d'agents sur emploi permanent

#### 79% des agents sont fonctionnaires



Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	27
Contractuels sur emploi permanent	3
<b>Agents sur emploi permanent</b>	<b>30</b>

#### Effectif moyen (sur emplois permanents)

Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 1	- Technique : 17
- Catégorie B : 2	- Administrative : 6
- Catégorie C : 27	- Médico-sociale : 2

#### Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

**Emploi permanent**

- ⇒ 0,4 % des agents recrutés dans le cadre d'un remplacement temporaire
- ⇒ 16 % des agents contractuels sur emploi permanent en CDI

**Emploi non permanent**

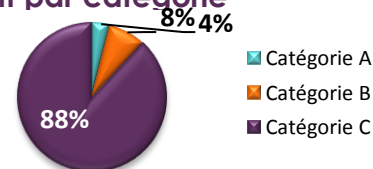
- ⇒ 29 % des contractuels ont été recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 56 % des contractuels ont été recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents sur emploi permanent

#### Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21,7%	11,3%	20,7%
Technique	57,9%	48,6%	57,1%
Culturelle	1,8%	2,2%	1,9%
Sportive	0,4%	0,6%	0,5%
Médico-sociale	7,4%	7,1%	7,3%
Police	0,8%		0,7%
Incendie			
Animation	10,0%	28,6%	11,7%
Hors filière	-	1,6%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

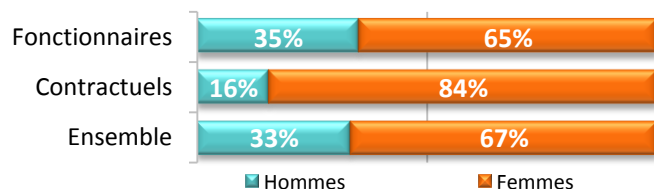
#### Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



#### Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	51%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints territoriaux d'animation	11%
ASEM	6%
Agents de maîtrise	4%

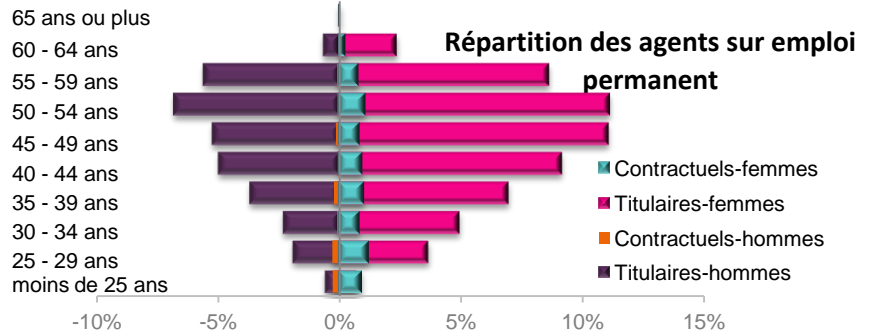
#### Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



## Pyramide des âges

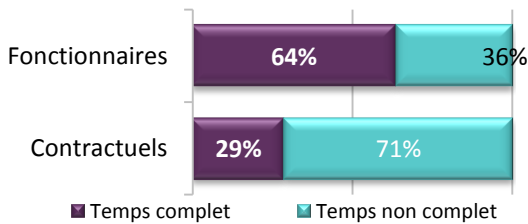
- En moyenne, les agents sur emploi permanent ont 45 ans

Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	45,77
Contractuels sur emploi permanent	39,79
<b>Ensemble</b>	<b>45,22</b>

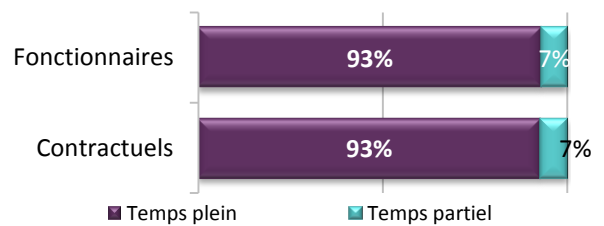


## Temps de travail\* des agents sur emploi permanent

- Répartition des postes à temps complet ou non complet



- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



\* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

## Mouvements

- En 2015, 561 arrivées d'agents sur emploi permanent, 355 départs et 167 contractuels titularisés\*

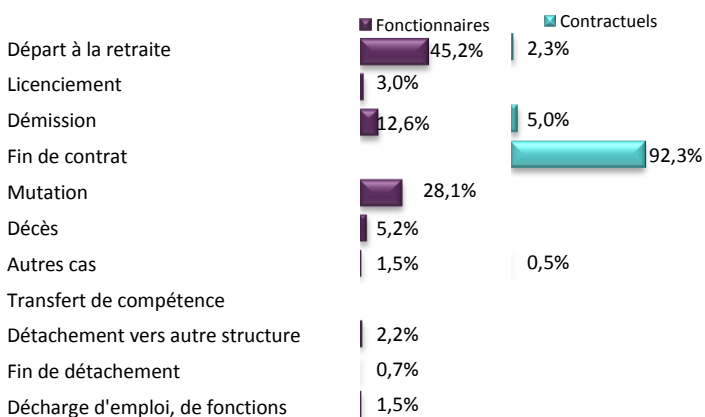
Variation des effectifs entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	4,9%
Contractuels	↘	-4,4%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>4,0%</b>

- 64,9% des arrivées\* sur emplois permanents concernent des contractuels

	Nombre	%	
Fonctionnaires	Recrutements directs	120	61%
	Concours	5	3%
	Intégrations directes	9	5%
	Mutations	56	28%
	Détachements	7	4%

	Nombre	%	
Contractuels	Arrivées de contractuels	364	-
	dont remplaçants	224	62%

- Les départs\* d'agents sur emplois permanents



## Promotions

- 51 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

7 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade  
 44 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon  
 0 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2015

\* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

## Budget et rémunérations

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 12,75 %

	Montant global	Montant moyen
<b>Budget de fonctionnement</b>	384 563 206 €	2 148 398 €
<b>Masse salariale</b>	172 984 802 €	966 396 €
Charges de personnel (chapitre 12)	<b>Soit 44,98 % des dépenses de fonctionnement</b>	

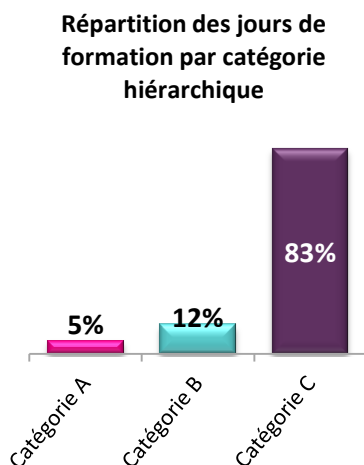
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires :	13,33%
Contractuels sur emploi permanent :	4,45%
<b>Ensemble :</b>	<b>12,75%</b>

	Montant global	Montant moyen par agent
<b>Rémunérations des agents sur emploi permanent :</b>	<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>103 417 726 €</b>
	dont primes et indemnités versées :	2 433 €
	dont heures supplémentaires/complémentaires :	151 €
	dont Nouvelle Bonification Indiciaire :	131 €
		<b>19 088 €</b>

Les données des contractuels sur emploi non permanent regroupent des situations trop disparates pour être exploitées

## Formation

- Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent : 1,6 jour par agent



8 685 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	68%
Autres organismes :	29%
En interne :	3%

- Montant moyen consacré à formation par collectivité : 8 798 €

1 574 817 € ont été consacrés à la formation en 2015

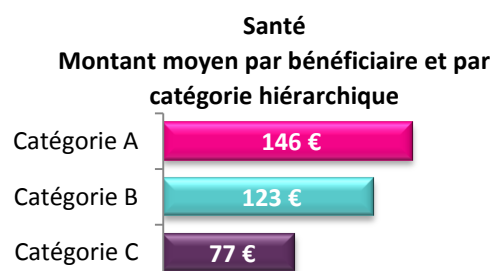
Répartition des dépenses de formation en fonction de l'organisme :

CNFPT :	67 %
Autres organismes :	26 %
Frais de déplacement :	7 %

## Protection sociale complémentaire

- Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et/ou prévoyance)

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>24 604 €</b>	<b>314 203 €</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>296</b>	<b>2 241</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>83 €</b>	<b>140 €</b>



## Conditions de travail

- En moyenne, 21,1 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 5,6 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
<b>Taux d'absentéisme</b>		
« compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,91%	1,47%
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (toutes absences pour motif médical)	5,77%	1,55%

\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

- 2 accidents du travail déclarés en 2015 en moyenne par collectivité

En moyenne :

- ⇒ 4,7 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 34 jours d'absence par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 0,97 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité

- ⇒ 0,2 travailleur handicapé en moyenne recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 79 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 96 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 3 039 € de dépenses en matière de handicap en moyenne par collectivité

\* sur les emplois permanents et non permanents

## Précisions

### Méthodologie



Cette fiche "Repères" a été réalisée par les chargés d'études des Observatoires Régionaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG). L'outil automatisé permettant sa réalisation a été développé par le Cdg17 et 64. Les données résultent d'une agrégation des Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis en 2016 par les collectivités du type et de la strate concernés. Aucun redressement ou pondération n'a été effectué.



Date de publication : octobre 2017

### Prévention et risques

#### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

143 assistants de prévention désignés dans les collectivités, soit en moyenne 1 par collectivité

#### FORMATION

451 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail), soit en moyenne 3 par collectivité

Coût moyen par collectivité des formations : **328 €**  
Coût par jour de formation : **130 €**

#### DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Coût moyen par collectivité des dépenses : **1 497 €**

## Relations sociales

### Jours de grève

En moyenne, jours de grève par collectivité en 2015

En moyenne, jours de grève par collectivité en 2014

CONFÉRENCE  
RÉGIONALE  
DE L'EMPLOI  
TERRITORIAL



LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE